

FINANCEMENTS POSSIBLES

SALARIÉ

- du privé : PDC - Plan de Développement des Compétences
- du public : CFP - Congé de Formation Professionnelle

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

- AFDAS - Assurance Formation des Activités du Spectacle
- AGEFICE - Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises
- FAFCEA - Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale
- FAF-PM - Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale
- FIF-PL - Fonds Interprofessionnel des Professionnels Libéraux
- VIVEA - Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

DEMANDEUR D'EMPLOI

- AIF - Aide Individuelle à la Formation

INTÉRIMAIRE

- FAF.TT - Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire

EN SITUATION DE HANDICAP

- AGEFIPH - Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
- FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées (notamment les parents d'enfant sourd)

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

La prise en charge peut aller jusqu'à 100%. Pour consulter ses droits et/ou s'inscrire, se connecter sur la page officielle moncompteformation.gouv.fr
Attention, il y a des règles spécifiques pour les agents publics.

Un délai minimum de 11 jours ouvrés (15 jours calendaires) est obligatoire entre la date de validation de la demande et la date de début de la formation.

Toute personne salariée, si la formation se déroule pendant le temps de travail, doit demander une autorisation d'absence à son employeur.



AUTRES AIDES

- Conseil Général, Départemental, Régional
- Caisse d'Allocations Familiales
- ARIF - Aide Régionale Individuelle à la Formation
- Mairie

La Mission Locale peut accompagner les jeunes dans leur recherche de financement.